

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON I**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE**

**Délibération du Conseil Municipal
N°2019-032
REHABILITATION DU CAPTAGE D'EAU ET
REAMENAGEMENT DE LA CABANE DE LA
CACHE**

Séance du : 25 juin 2019

Date de convocation : 18 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 9

Nombre de votes : 9

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Sylvie MATHON, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Roland Jacob, Jean-Louis FAURE, Régis JOUFFREY, Bruno GARDENT, Alain FAUST

Secrétaire de séance : Sylvie MATHON

M. le Maire présente le projet de réaménagement de la cabane de la Cêche, situé sur un terrain communal.

Le présent projet concerne la consolidation du captage d'eau, l'aménagement intérieur de la cabane et la mise en place d'un système d'assainissement.

L'objectif de cette opération est de permettre au(x) bergers(s) de disposer de moyens permettant de pratiquer un pastoralisme en phase avec la préservation du patrimoine naturel, et ce dans des conditions socio-économiques d'exercice de leur activité satisfaisante.

Cet investissement permet d'une part, d'assurer les services de base aux bergers (logement, sanitaire...) dans un milieu à fortes contraintes naturelles, et d'autre part, de favoriser la cohabitation avec les grands prédateurs et notamment le loup qui induit une forte présence des éleveurs et/ou bergers sur l'alpage.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le projet
- Le plan de financement

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Arrête le projet d'un montant maximum de : 28 970.00 € HT
- Approuve le plan de financement global qui prévoit :
 - 75% de subvention, soit un montant de 21727.50 €, financé par le programme d'aides aux équipements pastoraux collectifs et aux études pour le pastoralisme
 - 25% d'autofinancement, soit un montant de 7242.50 € pour la commune
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre SEVREZ, Maire pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.
- S'engage à inscrire le projet au budget 2020
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

Délibération adoptée à l'unanimité.

AR PREFECTURE

005-210500633-20190625-2019_032-DE

Regu le 03 juillet 2019. An fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture : le 3 juillet 2019

Date affichage : le 3 juillet 2019

